



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E

L U N D I 4 F E V R I E R 2 0 1 3

A 2 0 H 0 0

Installation du Conseil communautaire

Le 4 décembre 2012 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Châteaufort.

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération et conformément aux dispositions de l'article L5211-8 du Code général des collectivités territoriales, la commune de Châteaufort est représentée au sein du Conseil communautaire par son maire, M. Patrice PANNETIER.

Conformément à la loi, a été installé dans sa fonction de conseiller communautaire :

- M. Patrice PANNETIER.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER (parti à la délibération n°2013-02-12), Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013
Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73
Nombre de membres présents : 56
Nombre de pouvoirs : 12
Excusés : 5

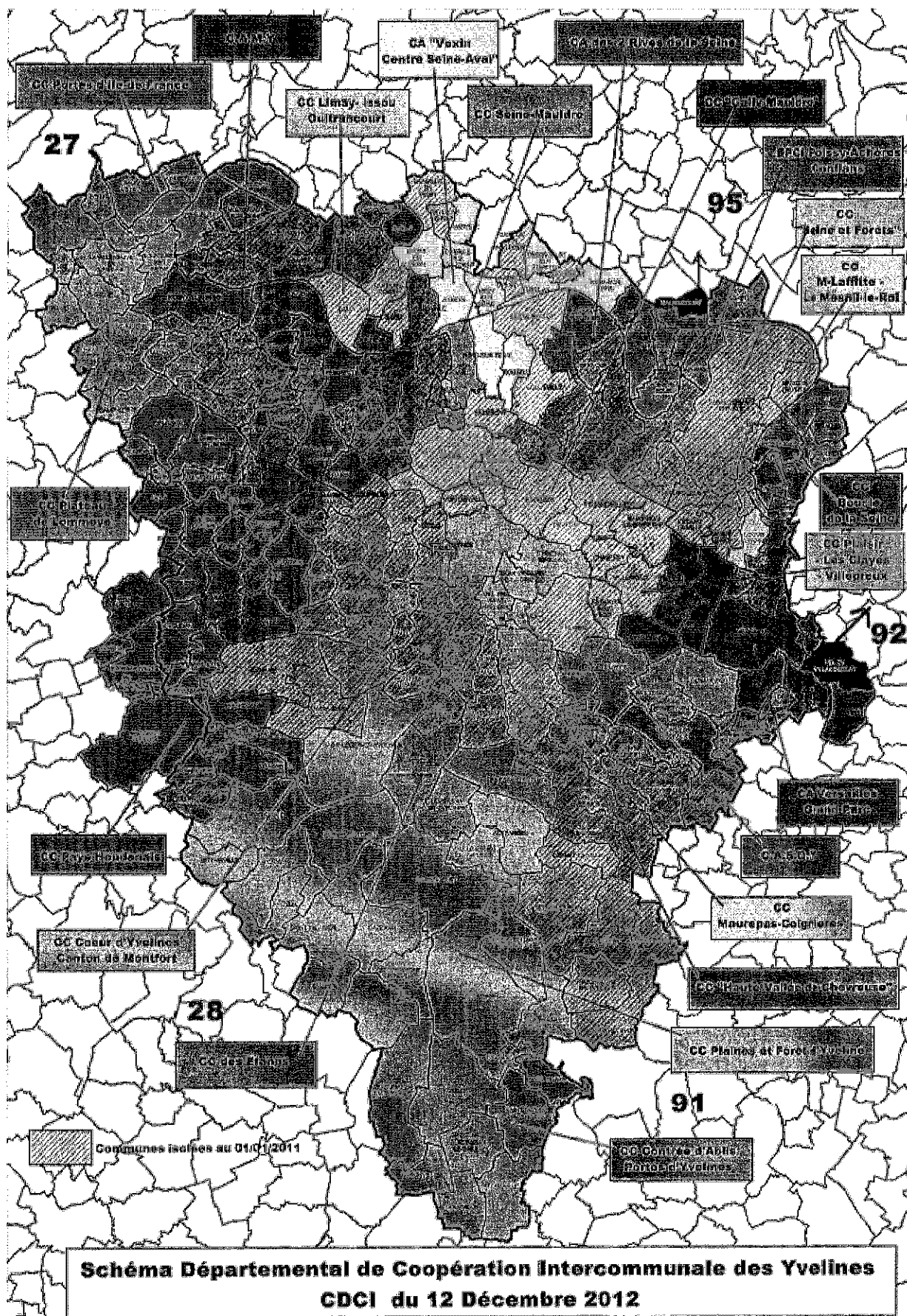
N° de l'ordre du jour :

2013.02.01 : Approbation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).

□ **M. François DE MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *émet un avis favorable à la proposition de rattachement à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc des communes de Bougival, de la Celle-Saint-Cloud et du Chesnay ;*
- 2) *de prendre acte du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines en date du 12 décembre 2012 ci-dessous :*



N° de l'ordre du jour :

2013.02.02 : Rapport sur la situation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) prend acte qu'un débat sur l'état de la collectivité au regard du développement durable a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2013.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.03 : Budget primitif 2013 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) décide de voter le budget primitif 2013 de Versailles Grand Parc, par chapitre détaillé par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.*

N° de l'ordre du jour :

2013-02-04 : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2013.

□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) vote un taux unique de TEOM à 5.39% en 2013 ;*
- 2) vote un taux de TEOM pour Châteaufort de 7,05 % en 2013 ;*
- 3) précise les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune. Les évolutions sont liées au lissage :*

Communes	Taux de TEOM 2012	Taux de TEOM 2013
Bailly	5,39%	5,39%
Bièvres	7,16%	6,27 %
Bois d'Arcy	6,32%	5,86 %
Buc	4,97%	5,18 %
Châteaufort	7,05 %	7,05 %
Fontenay-le-Fleury	5,50%	5,44 %
Jouy-en-Josas	5,35%	5,37 %
Les Loges-en-Josas	5,70%	5,54 %
Noisy-le-Roi	5,39%	5,39%
Rennemoulin	5,39%	5,39%
Rocquencourt	4,61%	5,00 %
Saint-Cyr-l'École	5,76%	5,57 %
Toussus-le-Noble	5,01%	5,20 %
Versailles	5,24%	5,32 %
Viroflay	5,39%	5,39%

N° de l'ordre du jour :

2013-02-05 : Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2013, taux ménages 2013 et lissage du taux de CFE de Châteaufort.

☐ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) fixe les taux de fiscalité pour 2013 :

- taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 18,86 %
- taux de la Taxe d'Habitation : 6,18 %
- taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 2,02% ;

2) décide que la convergence du taux de Châteaufort vers le taux de référence (18,86 %) sera lissée sur une période de 2 ans de 2013 à 2014.

N° de l'ordre du jour :

2013.02.06 : Attributions de compensation : versement anticipé en 2013 par semestre.

☐ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide de verser en 2013 les attributions de compensation aux communes en deux fois, au début de chaque semestre ;
- 2) précise que les crédits sont prévus au BP 2013 au chapitre 014 article 739111.

N° de l'ordre du jour :**2013-02-07 : Attribution de compensation provisoire versée à la commune de Châteaufort.**□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

1) décide le versement de 419 000 € à Châteaufort au titre de l'attribution de compensation provisoire ;

2) dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Budget 2013 de Versailles Grand Parc sur le compte 739111.

N° de l'ordre du jour :**2013.02.08 : Attribution des subventions aux associations : conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros.**□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Imputation	Champs d'activité	Nom statutaire du bénéficiaire	Total de la subvention	Répartition du montant total par types de subvention		Conditions d'octroi particulière (subvention totale > 23 000 €)	
				Subvention de fonctionnement	Subventions de fonctionnement affectées		
					Montant :		Objet :
DCLT-31121-6574	Culture	Ecole de Musique de Bièvres	76 990,00 €	76 990,00 €			convention
DCLT-31126-6574	Culture	Ecole de Musique et d'Art Dramatique de Bailly-Nolsy-le-Roi	87 206,00 €	87 206,00 €			convention
DCLT-31122-6574	Culture	Association Jeunesse Arcisienne - Section musique	131 177,00 €	131 177,00 €			convention
DCLT-31123-6574	Culture	Ecole de Musique de Fontenay-le-Fleury	91 160,00 €	91 160,00 €			convention
DCLT-31124-6574	Culture	Amicale Laïque - Culture et Loisirs pour les enfants, les jeunes et les adultes (activités musique, dans et théâtre)	180 560,00 €	144 349,00 €	36 211,00 €	Personnel administratif dédié à la compétence	convention
DCLT-31125-6574	Culture	Association Musicale de Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas (AMTL)	40 000,00 €	40 000,00 €			convention
DCLT-31110-6574	Culture	Association des Parents d'Elèves, anciens élèves, élèves et amis du Conservatoire de région de Versailles (APEC)	2 750,00 €	2 750,00 €			
FCRH-020-6574-ENTRAIDE	Ressources Humaines	Caisse d'Entraide	53 400,00 €	53 400,00 €			convention
HAB-70-6574-AD78-CHGC	Habitat	Association Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL 78)	37 580,00 €	37 580,00 €			convention
		TOTAL des subventions attribuées aux associations	700 823,00 €	664 612,00 €	36 211,00 €		

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer les avenants nécessaires avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.09 : Délégation de compétence au Bureau pour l'attribution de fonds de concours exceptionnels aux communes pour le soutien à l'investissement.

☐ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de déléguer au Bureau, pour toute l'année 2013, le soin de prendre toute décision concernant l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel de soutien à l'investissement des communes dans la limite de 20 euros par habitant et, pour les communes de moins de 5000 habitants, dans la limite de 40 euros par habitant sans toutefois pouvoir excéder pour ces dernières communes le montant de 100 000 euros ;*
- 2) *approuve le règlement d'attribution des fonds de concours annexé ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.10 : Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017 et transmission aux Préfets.

☐ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *adopte son Programme Local de l'Habitat 2012-2017 ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à transmettre le Plan Local de l'Habitat à Monsieur le représentant de l'Etat dans la Région.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.11 : Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage des Yvelines 2012/2018.

☐ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *prend acte du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage dans les Yvelines ;*
- 2) *demande la prise en compte des éléments suivants :*
 - a. *la correction de la carte de la page 10 pour les communes des Loges-en-Josas, de Rocquencourt et de Jouy-en-Josas ;*
 - b. *l'intégration de l'habitat adapté et des terrains familiaux dans les objectifs de création d'aires d'accueil ;*
 - c. *l'extension des aides à l'investissement à l'ensemble des projets de création d'aires d'accueil.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.12 : Convention passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la commune de Jouy-en-Josas, relative à l'occupation temporaire du domaine privé de la commune dans le cadre du projet de création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

☐ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention d'occupation temporaire du lieu dit de la Pointe du Bois à Jouy-en-Josas pour la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage de 24 places ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et actes afférents.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.13 : Contrats pour la fourniture de prestations intellectuelles conclus avec la SNCF dans le cadre du déploiement du réseau de vidéoprotection.

☐ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions des deux projets de contrats transmis par la SNCF ;*
- 2) *dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

N° de l'ordre du jour :

**2013.02.14 : Nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).
Elargissement à la commune de Châteaufort.**

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des nouveaux statuts du SMGSEVESC, Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.*

N° de l'ordre du jour :

2013.02.15 : Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *décide de procéder au scrutin public, sous la présidence de M. François de MAZIERES, à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CEE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;*
- 2) *désigne, à l'issue du vote au scrutin public, M. Patrice PANNETIER représentant titulaire et M. Noël NICOLAS représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Commission Consultative de l'Environnement (CEE) de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;*
- 3) *dit que la représentation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est la suivante :*

Membres titulaires :

- M. Gilles CURTI
- M. Christophe BOLLENGIER
- M. Gilles PANCHER
- M. Jean-Loup ROTTEMBOURG
- M. Georges DUTRUC-ROSSET
- M. Patrice PANNETIER

Membres suppléants :

- M. Laurent GEOFFRAY
- M. Christian CAMBRILLAT
- M. Jean-Marie LEMAÎTRE
- M. Pascal CIAVATTI
- M. André ORHON
- M. Noël NICOLAS

N° de l'ordre du jour :

2013-02-16 : Désignation de deux représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).

☐ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de procéder au scrutin public, sous la présidence de M. François de MAZIERES, à la désignation de deux représentants suppléants de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc appelés à siéger du comité du SIDOMPE ;*
- 2) *désigne, à l'issue du vote au scrutin public, M. Hadi HMAMED et M. Christian MAMY représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SIDOMPE.*



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services